

LES ETAPES D'INSTRUCTION DE VOTRE DEMANDE DE PLACE EN CRECHE

1^{ère} ETAPE :

- Récupérer un dossier d'inscription sur le site de la ville ou à l'accueil de la Mairie, du CCAS ou du Relais Petite Enfance
- Vous pouvez aussi le remplir en ligne sur le portail citoyen de la ville

2^{ème} ETAPE :

Voici quelques questions pour vous aider à bien définir votre besoin d'accueil et remplir le dossier ci-joint :

- Quels sont vos horaires de travail ?
- Quel est le temps de trajet domicile-travail, (transports en commun, voiture...)
- Combien de jours d'accueil ai-je besoin ? (de 1 à 5 jours) et sur quelle amplitude horaire?
- Vais-je prendre un temps partiel, un congé parental ?

3^{ème} ETAPE :

Vous pouvez maintenant remplir votre dossier de demande de place en crèche en ligne ou sur papier.

Pour précision, ne surestimez pas votre besoin car c'est à partir de ces éléments que la commission attribue les places. Aussi toute modification après attribution peut remettre en question la place attribuée. En cas de difficultés à estimer votre besoin, vous pouvez le définir lors du rendez-vous avec le Relais Petite Enfance.

Vous pouvez également estimer le coût d'accueil de votre enfant sur le site « monenfant.fr » pour les collectivités et sur « Pajemploi.urssaf.fr » pour l'embauche d'une assistante maternelle indépendante.

- Joindre **OBLIGATOIREMENT** à votre demande :
 - Certificat de grossesse ou acte de naissance
 - Pièce d'identité des 2 parents
 - Justificatif de domicile (facture énergie, quittance de loyer - hors téléphonie mobile) de moins de 3 mois
 - Attestation CAF de paiement
 - Dernier bulletin de salaire des responsables légaux
Ou attestation d'inscription à France travail mentionnant les indemnités perçues
Ou carte d'étudiant ou justificatif de stage de formation
Ou justificatifs minima sociaux (RSA,...)

4^{ème} ETAPE :

Votre dossier est complet, il est obligatoire de prendre rendez-vous au guichet unique lors des permanences téléphonique, les lundis, mardis et jeudis entre 13h30 et 15h :

Relais Petite Enfance

27, rue Jules Ferry
91160 Longjumeau
01.64.54.19.69

Aucune famille ne sera reçue sans rendez-vous et tout dossier incomplet ne sera pas accepté et validé et générera un second rendez-vous.

5^{ème} ETAPE :

Après votre rendez-vous, votre demande complète sera enregistrée.

Une fois la demande enregistrée, un coupon de confirmation de l'inscription sur liste d'attente vous est envoyé.

Si votre enfant n'est pas encore né, pensez à envoyer une copie de l'acte de naissance à sa naissance ou une photocopie du livret de famille dans un délai d'un mois, par mail à petite-enfance@longjumeau.fr ou par courrier au 6 bis rue Léontine Sohier – 91160 Longjumeau.

Sans la confirmation de naissance, votre demande ne sera alors pas étudiée en commission.

6^{ème} ETAPE :

Une fois par an, vous recevrez un courrier ou un mail afin de confirmer votre demande initiale et vous permettre de la modifier si votre situation a évolué.

Sans retour de ce coupon, votre demande ne sera alors pas maintenue et le dossier sera archivé.

7^{ème} ETAPE :

- La commission d'attribution des places en crèche a lieu en avril-mai.
- Les places à pourvoir sont définies en fonction de chaque établissement et dans le respect de l'équilibre des tranches d'âge et des taux d'encadrement réglementaires.
- L'attribution d'une place est faite au regard de votre demande initiale et des places disponibles. Toutefois, si votre demande venait à être modifiée après une attribution, elle devra alors être réétudiée en commission d'attribution des places en crèche.
- Vous recevrez un courrier vous informant de la décision de cette instance courant juin.
- Des commissions de réajustement ont lieu régulièrement dès lors que des places sont libérées.

Attention, tout refus d'une proposition de place en crèche municipale entrainera la suppression de votre demande (Sauf en cas de congé parental).